



Déclarations d'embauche de plus d'un mois hors intérim (CDI et CDD de plus d'un mois)

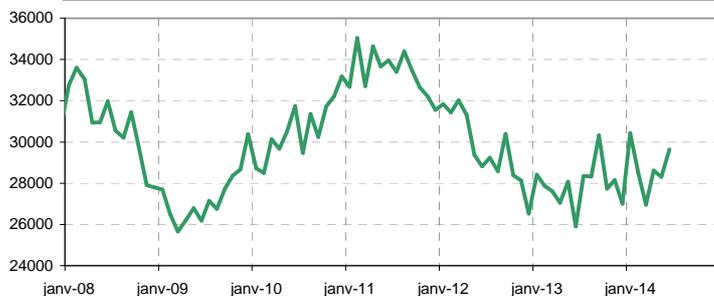
En juin 2014, toutes les évolutions du nombre de déclarations préalables à l'embauche sont en hausse : +4,7% sur un mois, + 10,0% sur 3 mois et +14,4% sur un an.

Tous les départements ligériens connaissent des évolutions positives sur ce mois. Mise à part la Vendée qui, sur son évolution mensuelle, connaît une baisse de 9,2%.

La Sarthe est le département dont les hausses sont les plus importantes de la région avec des taux proches des 30%.

Les données sont provisoires, notamment pour le dernier mois. Les évolutions récentes doivent donc être interprétées avec précaution. La série est corrigée des variations saisonnières, des jours ouvrables et de l'effet "année bissextile".

Données CVS-CJO juin-14	Niveau	Evolution sur 1 mois	Evolution sur 3 mois	Evolution sur 1 an
Nb de déclarations d'embauche	29 639	+4,7%	+10,0%	+14,4%



Taux d'impayés des entreprises par taille d'entreprise

Sur trois mois, le taux d'impayés fin de mois des entreprises ligériennes de 10 salariés et plus se dégrade en juillet (+0,14 pt). Avec 1,25%, ce même taux est supérieur de 0,14 pt à celui de juillet 2013.

Les évolutions sur 3 mois des taux d'impayés 30 jours et 90 jours après l'échéance stagnent en juin avec respectivement -0,03 pt et -0,02 pt. Sur un an, ces taux d'impayés 30 jours et 90 jours après l'échéance de cette catégorie d'entreprises poursuivent leurs baisses avec -0,17 pt pour le premier taux et -0,22 pt pour le second.

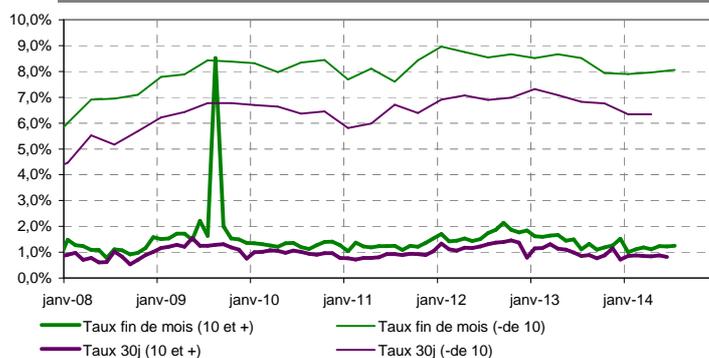
La situation des entreprises de moins de 10 salariés est quasi stable sur la même période. Même si le taux d'impayés fin de mois est en légère hausse de 0,10 pt sur les trois derniers mois. Les taux d'impayés 30 jours et 90 jours après l'échéance enregistrent une stagnation sur la même période (respectivement -0,00 pt et +0,04 pt).

Sur un an, ces trois taux se sont nettement améliorés : -0,45 pt pour le taux fin de mois, -0,75 pt pour le taux à 30 jours et -0,54 pt pour le taux à 90 jours.

Le taux d'impayés, ou taux de restes à recouvrer (RAR), mesure la part des cotisations déclarées dans le mois restant impayée. Il est observé en fin de mois, 30 jours et 90 jours après l'échéance.

** Le mois indiqué correspond au mois de déclaration.*

Données CVS à fin juillet-14	Taille entreprise	Dernier taux constaté *	Evolution sur 3 mois	Evolution sur 1 an
Taux d'impayés fin de mois	10 salariés et +	1,25% juillet-14	+0,14 pt	+0,14 pt
	-10 salariés	8,07% juillet-14	+0,10 pt	-0,45 pt
Taux d'impayés à échéance + 30 jours	10 salariés et +	0,82% juin-14	-0,03 pt	-0,17 pt
	-10 salariés	6,34% avril-14	-0,00 pt	-0,75 pt
Taux d'impayés à échéance + 90 jours	10 salariés et +	0,60% avril-14	-0,02 pt	-0,22 pt
	-10 salariés	3,99% avril-14	+0,04 pt	-0,54 pt



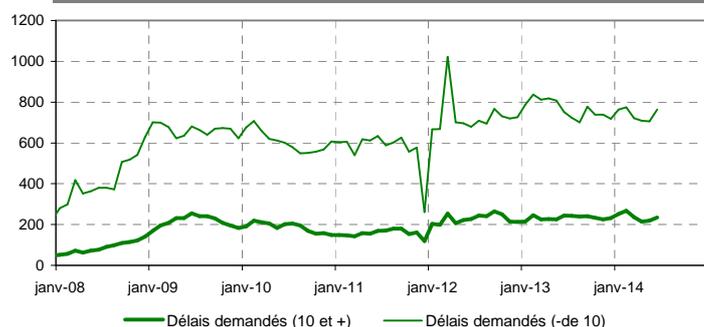
Demandes de délais par taille d'entreprise

Les demandes de délais des entreprises de 10 salariés et plus sont en légère baisse sur 3 mois de 0,7%. Sur un an, la diminution pour cette catégorie d'entreprises est de 3,4%.

Après un mois de mai en nette amélioration, les entreprises de moins de 10 salariés ont en juin plus sollicité l'étalement de leurs dettes sociales : +6,0% sur 3 mois et +1,6% sur un an.

Il s'agit de la moyenne des flux des demandes enregistrées sur trois mois, indépendamment des périodes de référence. Attention des contraintes techniques peuvent parfois retarder la saisie des délais de paiement. Hors demandes irrecevables (dossier incomplet ...), le taux de délais accordés est de l'ordre de 80%.

Moyenne sur 3 mois juin-14	Taille entreprise	Niveau	Evolution sur 3 mois	Evolution sur 1 an
Nombre de délais demandés	10 salariés et +	235	-0,7%	-3,4%
	-10 salariés	764	+6,0%	+1,6%



Déclarations d'embauche de plus d'un mois hors intérim (CDI et CDD de plus d'un mois)

Les évolutions des déclarations d'embauche en Loire-Atlantique sont en hausse mais restent contenues, comparées aux évolutions des autres départements de la région.

Le nombre de déclarations d'embauche est en hausse de 2,2% sur un mois, après une baisse de 2,9% le mois dernier. Sur trois mois, l'évolution est de +4,9% (-6,2% en mai) et sur un an, le nombre de déclarations progresse également de 7,9% contre -5,1% en mai. Au fil des mois, les évolutions semblent se neutraliser mais la progression annuelle, même lente, est réelle.

Les données sont provisoires, notamment pour le dernier mois. Les évolutions récentes doivent donc être interprétées avec précaution. La série est corrigée des variations saisonnières, des jours ouvrables et de l'effet "année bissextile".

Données CVS-CJO juin-14	Niveau	Evolution sur 1 mois	Evolution sur 3 mois	Evolution sur 1 an
Nb de déclarations d'embauche	11 640	+2,2%	+4,9%	+7,9%



Taux d'impayés des entreprises par taille d'entreprise

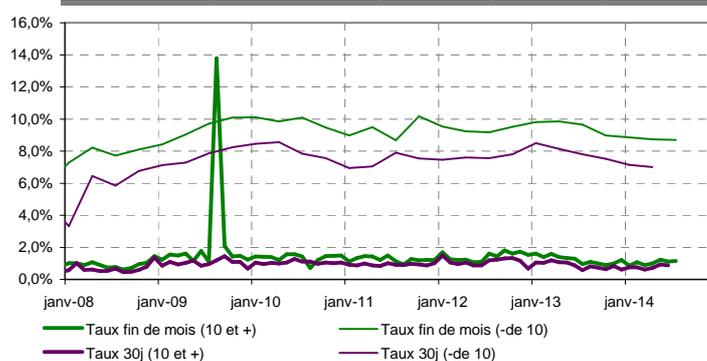
Les taux d'impayés fin de mois et 30 jours après l'échéance des **entreprises de 10 salariés et plus** se dégradent. Sur 3 mois, le taux d'impayés fin de mois a augmenté de 0,16 pt et 0,21 pt sur un an. Le taux d'impayés à 30 jours a progressé de 0,25 pt sur 3 mois mais stagne sur un an (+0,00 pt). Seul le taux d'impayés 90 jours après l'échéance s'améliore sur un an (-0,25 pt) et se stabilise sur 3 mois (-0,02 pt).

Même si les taux sont les plus élevés de la région, **les entreprises de moins de 10 salariés** se portent globalement mieux dans le temps. Le taux d'impayés fin de mois est quasi stable sur 3 mois (-0,04 pt) mais baisse nettement sur un an (-0,95 pt). Le taux d'impayés 30 jours après l'échéance enregistre également une baisse sur 3 mois (-0,14 pt) et une diminution probante sur un an (-1,14 pt). Le taux d'impayés à long terme (90 jours après l'échéance) stagne sur 3 mois (-0,01 pt) mais s'améliore assez clairement sur un an (-0,71 pt).

Le taux d'impayés, ou taux de restes à recouvrer (RAR), mesure la part des cotisations déclarées dans le mois restant impayée. Il est observé en fin de mois, 30 jours et 90 jours après l'échéance.

** Le mois indiqué correspond au mois de déclaration.*

Données CVS à fin juillet-14	Taille entreprise	Dernier taux constaté *	Evolution sur 3 mois	Evolution sur 1 an
Taux d'impayés fin de mois	10 salariés et +	1,16% juillet-14	+0,16 pt	+0,21 pt
	-10 salariés	8,70% juillet-14	-0,04 pt	-0,95 pt
Taux d'impayés à échéance + 30 jours	10 salariés et +	0,87% juin-14	+0,25 pt	+0,00 pt
	-10 salariés	7,00% avril-14	-0,14 pt	-1,14 pt
Taux d'impayés à échéance + 90 jours	10 salariés et +	0,48% avril-14	-0,02 pt	-0,25 pt
	-10 salariés	4,44% avril-14	-0,01 pt	-0,71 pt



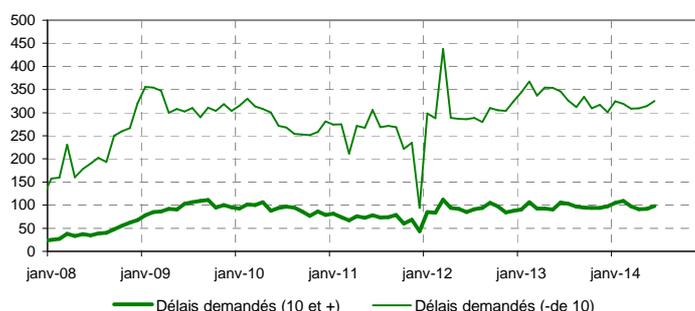
Demandes de délais par taille d'entreprise

Les délais sollicités par les **entreprises de 10 salariés et plus** sont en très légère hausse sur 3 mois (+0,7%). En revanche, le niveau atteint en juin 2014 est en diminution sur un an (-6,6%).

Les demandes de délais des **entreprises de moins de 10 salariés** ont également progressé sur 3 mois : +5,3%. A l'inverse, sur un an, cette catégorie d'entreprises a moins sollicité d'étalements : -6,1% comparé à juin 2013.

Il s'agit de la moyenne des flux des demandes enregistrées sur trois mois, indépendamment des périodes de référence. Attention des contraintes techniques peuvent parfois retarder la saisie des délais de paiement. Hors demandes irrecevables (dossier incomplet ...), le taux de délais accordés est de l'ordre de 80%.

Moyenne sur 3 mois juin-14	Taille entreprise	Niveau	Evolution sur 3 mois	Evolution sur 1 an
Nombre de délais demandés	10 salariés et +	98	+0,7%	-6,6%
	-10 salariés	325	+5,3%	-6,1%



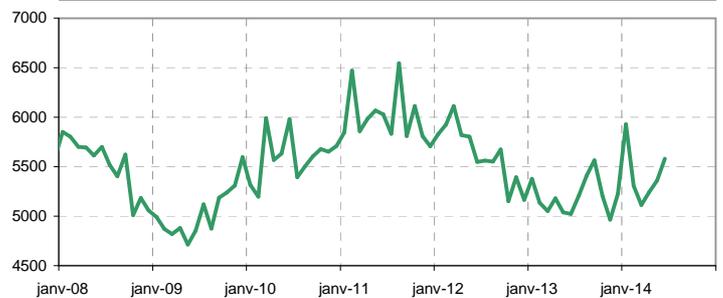
Déclarations d'embauche de plus d'un mois hors intérim (CDI et CDD de plus d'un mois)

En juin 2014, le nombre de déclarations d'embauche en Maine-et-Loire poursuit sa progression entamée en avril. Sur un mois, l'évolution est donc positive avec +4,1% (+2,5% en mai).

Sur trois mois, le niveau d'intentions d'embauche est également en nette amélioration (+9,2%). Et, sur un an, le nombre des déclarations d'embauche a augmenté de 11,1% (+5,4% le mois dernier).

Les données sont provisoires, notamment pour le dernier mois. Les évolutions récentes doivent donc être interprétées avec précaution. La série est corrigée des variations saisonnières, des jours ouvrables et de l'effet "année bissextile".

Données CVS-CJO juin-14	Niveau	Evolution sur 1 mois	Evolution sur 3 mois	Evolution sur 1 an
Nb de déclarations d'embauche	5 581	+4,1%	+9,2%	+11,1%



Taux d'impayés des entreprises par taille d'entreprise

Le taux d'impayés fin de mois des **entreprises de 10 salariés et plus** se dégrade en juillet. Sur 3 mois, ce taux a augmenté de 0,58 pt et de 0,10 pt sur un an.

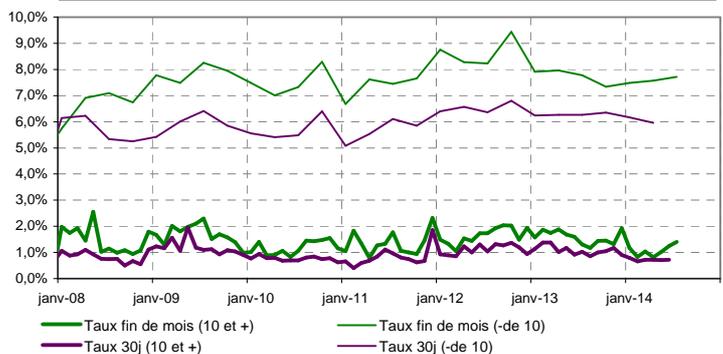
Cette catégorie d'entreprises connaît des évolutions similaires pour ses taux d'impayés à moyen (30 jours après l'échéance) et long terme (90 jours après l'échéance). Sur 3 mois, ces deux taux se stabilisent avec respectivement -0,00 pt et -0,02 pt. Sur un an, lesdits taux s'améliorent avec des baisses de 0,20 pt pour le taux à 30 jours et de 0,30 pt pour le taux à 90 jours.

Les entreprises de moins de 10 salariés connaissent une dégradation de leur taux d'impayés fin de mois en juillet (+0,14 pt). Il s'améliore très légèrement sur un an (-0,07 pt). Les taux d'impayés 30 jours et 90 jours après l'échéance diminuent également sur 3 mois avec respectivement -0,20 pt et -0,09 pt. L'amélioration est plus nette sur un an car ces mêmes taux enregistrent des baisses de 0,31 pt pour le taux à 30 jours et de 0,29 pt pour le taux à 90 jours.

Le taux d'impayés, ou taux de restes à recouvrer (RAR), mesure la part des cotisations déclarées dans le mois restant impayée. Il est observé en fin de mois, 30 jours et 90 jours après l'échéance.

** Le mois indiqué correspond au mois de déclaration.*

Données CVS à fin juillet-14	Taille entreprise	Dernier taux constaté *	Evolution sur 3 mois	Evolution sur 1 an
Taux d'impayés fin de mois	10 salariés et +	1,40% juillet-14	+0,58 pt	+0,10 pt
	-10 salariés	7,71% juillet-14	+0,14 pt	-0,07 pt
Taux d'impayés à échéance + 30 jours	10 salariés et +	0,72% juin-14	-0,00 pt	-0,20 pt
	-10 salariés	5,96% avril-14	-0,20 pt	-0,31 pt
Taux d'impayés à échéance + 90 jours	10 salariés et +	0,57% avril-14	-0,02 pt	-0,30 pt
	-10 salariés	3,88% avril-14	-0,09 pt	-0,29 pt



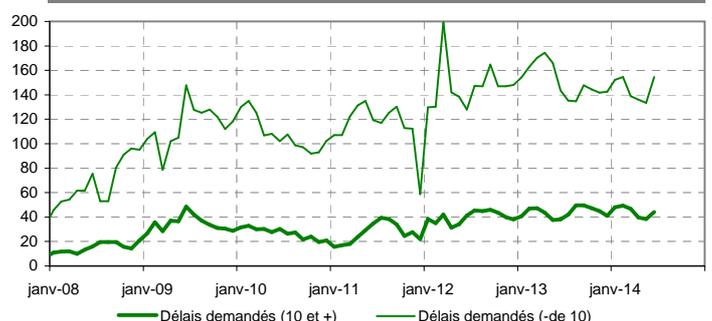
Demandes de délais par taille d'entreprise

Les demandes de délais des **entreprises de 10 salariés et plus** sont en baisse sur 3 mois (-5,7%). Mais leur niveau reste franchement supérieur à celui observé en juin 2013 (+15,8%).

Après de fortes diminutions enregistrées en mai 2014, les **entreprises de moins de 10 salariés** enregistrent en juin une hausse notable sur 3 mois (+11,3%) et sur un an (+7,7%).

Il s'agit de la moyenne des flux des demandes enregistrées sur trois mois, indépendamment des périodes de référence. Attention des contraintes techniques peuvent parfois retarder la saisie des délais de paiement. Hors demandes irrecevables (dossier incomplet ...), le taux de délais accordés est de l'ordre de 80%.

Moyenne sur 3 mois juin-14	Taille entreprise	Niveau	Evolution sur 3 mois	Evolution sur 1 an
Nombre de délais demandés	10 salariés et +	44	-5,7%	+15,8%
	-10 salariés	155	+11,3%	+7,7%



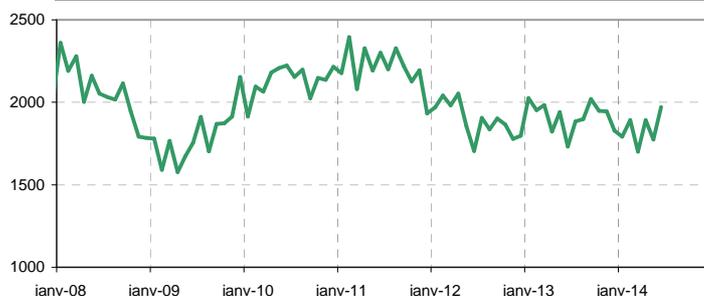
Déclarations d'embauche de plus d'un mois hors intérim (CDI et CDD de plus d'un mois)

Les déclarations d'embauche en Mayenne connaissent ce mois encore des évolutions en "dents de scie". En juin, le niveau d'intentions d'embauche est cette fois en hausse de +11,1% sur un mois (-7,4% en mai).

Sur trois mois, l'évolution est également en progression de 16,0% (-7,4% en mai). Comparées à juin 2013, les déclarations d'embauche dans ce département ont augmenté de 13,9% (-6,5% en mai).

Les données sont provisoires, notamment pour le dernier mois. Les évolutions récentes doivent donc être interprétées avec précaution. La série est corrigée des variations saisonnières, des jours ouvrables et de l'effet "année bissextile".

Données CVS-CJO juin-14	Niveau	Evolution sur 1 mois	Evolution sur 3 mois	Evolution sur 1 an
Nb de déclarations d'embauche	1 971	+11,1%	+16,0%	+13,9%



Taux d'impayés des entreprises par taille d'entreprise

En juillet, le taux d'impayés fin de mois des **entreprises de 10 salariés et plus** stagne : +0,01 pt sur 3 mois. Par contre, il s'améliore sur un an de 0,27 pt.

Les taux d'impayés 30 jours et 90 jours après l'échéance connaissent également des baisses sur 3 mois respectivement de -0,13 pt et de -0,37 pt. Ces mêmes taux ont aussi enregistré une diminution annuelle de -0,33 pt pour le taux à 30 jours et de -0,81 pt pour le taux à 90 jours. Avec 0,44%, le taux d'impayés à 90 jours de cette catégorie d'entreprises est le plus bas de la région.

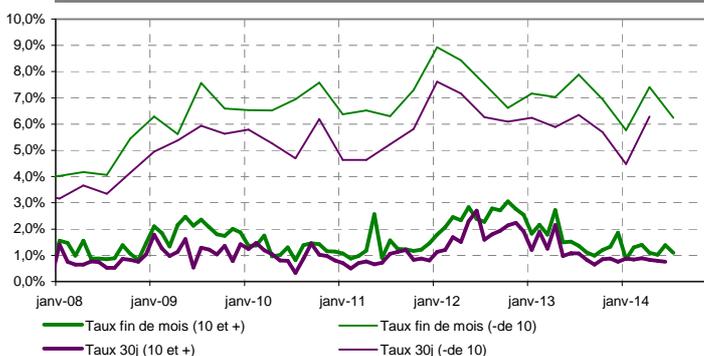
Avec 6,24% en juillet, **les entreprises mayennaises de moins de 10 salariés** enregistrent le taux d'impayés fin de mois le plus faible de la région. Ce taux connaît en plus des baisses très nettes avec -1,18 pt sur 3 mois et -1,65 pt sur un an.

Par contre, les taux d'impayés 30 jours et 90 jours après l'échéance se dégradent. Sur 3 mois, le taux à 30 jours se détériore de 1,81 pt et de 0,40 pt sur un an. Le taux à 90 jours augmente dans les mêmes proportions que le taux à 30 jours avec, sur 3 mois, +1,09 pt et +0,38 pt sur un an.

Le taux d'impayés, ou taux de restes à recouvrer (RAR), mesure la part des cotisations déclarées dans le mois restant impayée. Il est observé en fin de mois, 30 jours et 90 jours après l'échéance.

** Le mois indiqué correspond au mois de déclaration.*

Données CVS à fin juillet-14	Taille entreprise	Dernier taux constaté *	Evolution sur 3 mois	Evolution sur 1 an
Taux d'impayés fin de mois	10 salariés et +	1,10% juillet-14	+0,01 pt	-0,27 pt
	-10 salariés	6,24% juillet-14	-1,18 pt	-1,65 pt
Taux d'impayés à échéance + 30 jours	10 salariés et +	0,76% juin-14	-0,13 pt	-0,33 pt
	-10 salariés	6,29% avril-14	+1,81 pt	+0,40 pt
Taux d'impayés à échéance + 90 jours	10 salariés et +	0,44% avril-14	-0,37 pt	-0,81 pt
	-10 salariés	3,92% avril-14	+1,09 pt	+0,38 pt



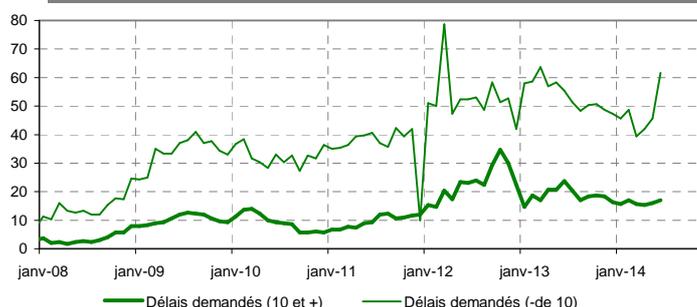
Demandes de délais par taille d'entreprise

Les demandes de délais des **entreprises de 10 salariés et plus** sont quasi stables en Mayenne sur 3 mois : +8,5% pour 17 délais sollicités. Par contre, l'évolution sur un an est plus marquée avec une baisse de 28,2% des demandes d'étalement de dettes sociales.

Sur 3 mois, les **entreprises de moins de 10 salariés** enregistrent une hausse considérable des demandes de délais : +56,8%. Sur un an, ces mêmes demandes de délais connaissent une hausse de 11,4%.

Il s'agit de la moyenne des flux des demandes enregistrées sur trois mois, indépendamment des périodes de référence. Attention des contraintes techniques peuvent parfois retarder la saisie des délais de paiement. Hors demandes irrecevables (dossier incomplet ...), le taux de délais accordés est de l'ordre de 80%.

Moyenne sur 3 mois juin-14	Taille entreprise	Niveau	Evolution sur 3 mois	Evolution sur 1 an
Nombre de délais demandés	10 salariés et +	17	+8,5%	-28,2%
	-10 salariés	62	+56,8%	+11,4%



Déclarations d'embauche de plus d'un mois hors intérim (CDI et CDD de plus d'un mois)

La Sarthe n'a jamais connu sur un seul mois, des évolutions aussi prometteuses.

Sur un mois, l'évolution des déclarations d'embauche sarthoises est en très nette hausse avec +28,7%.

Sur trois mois, le niveau des intentions d'embauche est également en progression de 24,9%.

Par rapport à juin 2013, l'augmentation est même de 27,8%.

Ce niveau de juin 2014 n'avait pas été atteint depuis 2012.

Les données sont provisoires, notamment pour le dernier mois. Les évolutions récentes doivent donc être interprétées avec précaution. La série est corrigée des variations saisonnières, des jours ouvrables et de l'effet "année bissextile".

Données CVS-CJO juin-14	Niveau	Evolution sur 1 mois	Evolution sur 3 mois	Evolution sur 1 an
Nb de déclarations d'embauche	4 375	+28,7%	+24,9%	+27,8%



Taux d'impayés des entreprises par taille d'entreprise

Le taux d'impayés fin de mois des **entreprises de 10 salariés et plus** est stable en juillet : -0,03 pt sur 3 mois et sur un an. Le taux d'impayés 30 jours après l'échéance est le plus élevé de la région (0,87% comme la Loire-Atlantique). Il est pourtant en baisse de 0,44 pt sur 3 mois et de 0,39 pt sur un an.

A long terme (90 jours après l'échéance), le taux d'impayés se dégrade de 0,11 pt sur 3 mois et se stabilise sur un an. Là encore, il est le plus élevé de la région, preuve que ces entreprises éprouvent des difficultés à résorber leurs dettes sociales à long terme.

Le taux d'impayés fin de mois des **entreprises de moins de 10 salariés** est reparti à la hausse : +0,59 pt sur 3 mois et +0,09 pt sur un an.

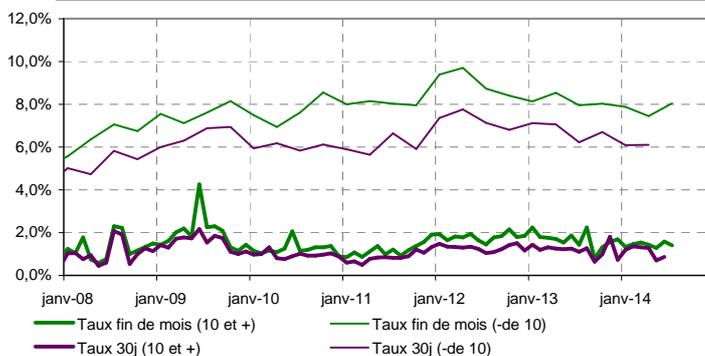
Le taux d'impayés à 30 jours se stabilise sur 3 mois (+0,01 pt) mais s'améliore nettement sur un an (-0,96 pt).

Le taux d'impayés 90 jours après l'échéance s'est dégradé légèrement sur 3 mois (+0,10 pt) mais diminue sur un an (-0,50 pt).

Le taux d'impayés, ou taux de restes à recouvrer (RAR), mesure la part des cotisations déclarées dans le mois restant impayée. Il est observé en fin de mois, 30 jours et 90 jours après l'échéance.

* Le mois indiqué correspond au mois de déclaration.

Données CVS à fin juillet-14	Taille entreprise	Dernier taux constaté *	Evolution sur 3 mois	Evolution sur 1 an
Taux d'impayés fin de mois	10 salariés et +	1,40% juillet-14	-0,03 pt	-0,03 pt
	-10 salariés	8,04% juillet-14	+0,59 pt	+0,09 pt
Taux d'impayés à échéance + 30 jours	10 salariés et +	0,87% juin-14	-0,44 pt	-0,39 pt
	-10 salariés	6,10% avril-14	+0,01 pt	-0,96 pt
Taux d'impayés à échéance + 90 jours	10 salariés et +	0,97% avril-14	+0,11 pt	-0,03 pt
	-10 salariés	3,82% avril-14	+0,10 pt	-0,50 pt



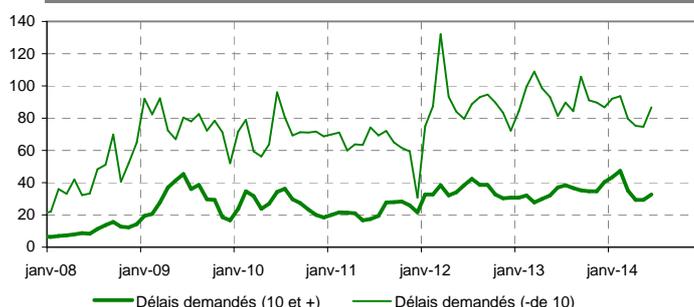
Demandes de délais par taille d'entreprise

Les **entreprises de 10 salariés et plus** enregistrent un 4ème mois consécutif de baisse. Les demandes de délais sont en baisse de 6,7% sur 3 mois et de 11,7% sur un an.

Par contre, les **entreprises de moins de 10 salariés** ont stoppé ces baisses consécutives en juin. Les délais sollicités repartent à la hausse avec +8,8% sur 3 mois et +6,6% sur un an.

Il s'agit de la moyenne des flux des demandes enregistrées sur trois mois, indépendamment des périodes de référence. Attention des contraintes techniques peuvent parfois retarder la saisie des délais de paiement. Hors demandes irrecevables (dossier incomplet ...), le taux de délais accordés est de l'ordre de 80%.

Moyenne sur 3 mois juin-14	Taille entreprise	Niveau	Evolution sur 3 mois	Evolution sur 1 an
Nombre de délais demandés	10 salariés et +	33	-6,7%	-11,7%
	-10 salariés	87	+8,8%	+6,6%



Déclarations d'embauche de plus d'un mois hors intérim (CDI et CDD de plus d'un mois)

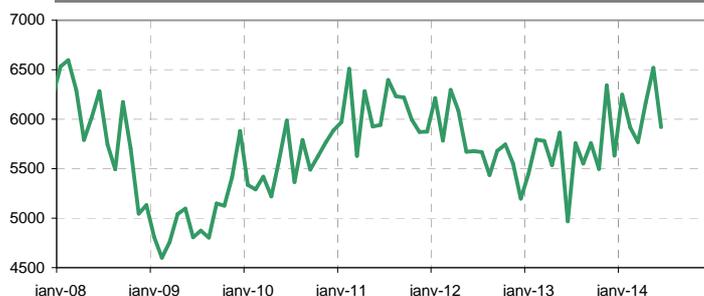
En juin 2014, la Vendée est le seul département ligérien à enregistrer une baisse des intentions d'embauche sur un mois (-9,2% contre +5,4% au mois de mai).

Par contre, malgré cette diminution, le niveau atteint est en hausse de 2,6% sur trois mois (+10,0% en mai).

Comparées à juin 2013, les déclarations d'embauche continuent néanmoins leur progression avec +19,2%.

Les données sont provisoires, notamment pour le dernier mois. Les évolutions récentes doivent donc être interprétées avec précaution. La série est corrigée des variations saisonnières, des jours ouvrables et de l'effet "année bissextile".

Données CVS-CJO juin-14	Niveau	Evolution sur 1 mois	Evolution sur 3 mois	Evolution sur 1 an
Nb de déclarations d'embauche	5 920	-9,2%	+2,6%	+19,2%



Taux d'impayés des entreprises par taille d'entreprise

En juillet, le taux d'impayés fin de mois des **entreprises de 10 salariés et plus** est le plus élevé de la région (1,42%). Il est pourtant en baisse de 0,20 pt sur 3 mois mais en hausse de 0,25 pt sur un an.

A l'inverse, le taux 30 jours après l'échéance est le plus faible des Pays de la Loire (0,68%), en nette baisse de 0,64 pt sur 3 mois et de 0,45 pt sur un an.

90 jours après l'échéance, le taux d'impayés reste l'un des plus importants de la région (0,91%) avec la Sarthe (0,97%). Ce taux se dégrade de 0,26 pt sur 3 mois et de 0,11 pt sur un an.

Le taux d'impayés fin de mois des **entreprises de moins de 10 salariés** se détériore assez nettement ce mois : +0,55 pt sur 3 mois et +0,53 pt sur un an.

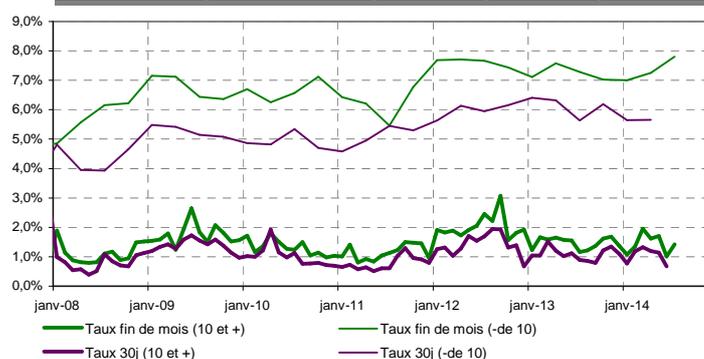
30 jours après l'échéance, cette catégorie d'entreprises voit son taux d'impayés stagner sur 3 mois à +0,01 pt mais connaît une nette baisse sur un an de 0,66 pt.

Le taux d'impayés 90 jours après l'échéance reste le plus faible de la région (3,29%). Il s'améliore de 0,16 pt sur 3 mois et surtout de 0,84 pt sur un an.

Le taux d'impayés, ou taux de restes à recouvrer (RAR), mesure la part des cotisations déclarées dans le mois restant impayée. Il est observé en fin de mois, 30 jours et 90 jours après l'échéance.

* Le mois indiqué correspond au mois de déclaration.

Données CVS à fin juillet-14	Taille entreprise	Dernier taux constaté *	Evolution sur 3 mois	Evolution sur 1 an
Taux d'impayés fin de mois	10 salariés et +	1,42% juillet-14	-0,20 pt	+0,25 pt
	-10 salariés	7,81% juillet-14	+0,55 pt	+0,53 pt
Taux d'impayés à échéance + 30 jours	10 salariés et +	0,68% juin-14	-0,64 pt	-0,45 pt
	-10 salariés	5,66% avril-14	+0,01 pt	-0,66 pt
Taux d'impayés à échéance + 90 jours	10 salariés et +	0,91% avril-14	+0,26 pt	+0,11 pt
	-10 salariés	3,29% avril-14	-0,16 pt	-0,84 pt



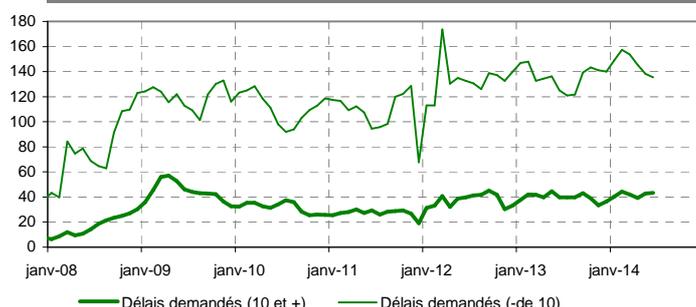
Demands de délais par taille d'entreprise

Les évolutions des demandes de délais formulées par les **entreprises de 10 salariés et plus** sont irrégulières. Ce mois de juin, l'évolution sur 3 mois est en hausse de 3,2% (-3,8% en mai) et de 9,2% sur un an (-4,5% en mai).

Le niveau des délais sollicités par les **entreprises vendéennes de moins de 10 salariés** est toujours assez élevé. Il est malgré tout en baisse sur 3 mois de 11,9%. Sur un an, l'augmentation des demandes de délais est de 8,3%.

Il s'agit de la moyenne des flux des demandes enregistrées sur trois mois, indépendamment de périodes de référence. Attention des contraintes techniques peuvent parfois retarder la saisie des délais de paiement. Hors demandes irrecevables (dossier incomplet ...), le taux de délais accordés est de l'ordre de 80%.

Moyenne sur 3 mois juin-14	Taille entreprise	Niveau	Evolution sur 3 mois	Evolution sur 1 an
Nombre de délais demandés	10 salariés et +	43	+3,2%	+9,2%
	-10 salariés	135	-11,9%	+8,3%



Déclarations d'embauche de plus d'un mois hors intérim (CDI et CDD de plus d'un mois)

Les formalités obligatoires liées à l'embauche doivent être effectuées sur la déclaration unique d'embauche (DUE), remplie par l'employeur et adressée à l'Urssaf dont il relève, quelles que soient la durée et la nature du contrat de travail.

Les valeurs manquantes portant sur les types de contrats et les durées de CDD sont estimées à partir des distributions de DUE par secteur d'activité (NACE732) de l'établissement.

En outre, des estimations des déclarations retardataires sont également faites.

Les résultats présentés ici sont donc provisoires, notamment pour les trois derniers mois.

Les indicateurs présentés concernent les embauches en CDI ou en CDD hors intérim d'une durée strictement supérieure à 31 jours.

Ils sont corrigés des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) et de l'effet "année bissextile". Les coefficients saisonniers sont estimés à partir de l'année 2000.

Taux d'impayés des entreprises par taille d'entreprise

Les taux d'impayés présentés sont calculés comme le rapport entre les cotisations restant à recouvrer (somme des cotisations dues par les entreprises - sommes des cotisations effectivement recouvrées par les Urssaf) et le montant des cotisations dues.

Le taux d'impayés « fin de mois » est calculé comme le rapport entre le montant des cotisations restant à recouvrer exigibles au mois M, vue à la fin du mois M et le montant des cotisations dues exigibles au mois M, vues également à la fin du mois M.

Cet indicateur, disponible très tôt, permet d'obtenir une information précoce sur le recouvrement. Néanmoins, un reliquat d'anomalies dans les déclarations subsiste en fin de mois, ce qui conduit à de légères fluctuations additionnelles.

Les taux d'impayés « à échéance + 30 jours » et « 90 jours » sont calculés de manière analogue, mais avec des reculs respectifs de 30 et 90 jours après l'échéance. Leurs séries sont donc plus lisses.

Ils sont corrigés des variations saisonnières (CVS). Les coefficients saisonniers sont estimés à partir de l'année 2004.

Demandes de délais par taille d'entreprise

En cas de difficultés de paiement, les entreprises peuvent demander aux Urssaf de leur accorder un délai pour s'acquitter de leurs cotisations.

La réglementation détermine si ces demandes sont recevables, et dans l'affirmative, permet à l'Urssaf, en fonction de la situation de l'entreprise, de décider de l'accord du délai.

Les demandes et les accords de délais font l'objet d'un suivi dans le système d'information de la branche du recouvrement.

Les données sont calculées en moyennes mobiles. La donnée du mois correspond à la moyenne des trois derniers mois.

(La volumétrie ne permet pas la correction des variations saisonnières.)

Indicateurs présentés

L'évolution sur 3 mois désigne le rapport $M / M-3$.

L'évolution sur un an désigne le rapport $M / M-12$.